

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	27 août 2018	3 septembre 2018
Quorum 56		
Votants 72		
Suffrages exprimés : 72		

Séance du 12 septembre 2018

N°180912-04

L’an deux mil dix-huit, le 12 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPART, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD et Patrick VICTOR.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Marie GEORGES représenté par Mme Maryvonne SCHILD
M. Didier LEMAISTRE représenté par M. Bruno THUNE
M. Daniel SEIGNEUR représenté par M. Denis GUEDIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. André-Pierre BOURDON a donné pouvoir à Mme Chantal BERTEAU
M. Luc BREANT a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Michel VIARD
M. Raymond CARPENTIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie FERMENT
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL
M. Jacques CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUBOC
Mme Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT
Mme Agnès LEDUC a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Patrice FAUCON
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS
M. René VIMONT a donné pouvoir à M. Gérard COLIN

Absents :

MM Maurice BEAUFILS, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Laurent GODEFROY, David LAMBION
Alain LETARD, Paul MENARD, Alain POILVE, Joël SALLE, Michel SERY et Mmes Dominique CHAUVEL, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH et Marie-Pierre VASLIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Maryvonne SCHILD a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Assainissement non collectif – Décision modificative n°2/2018

N°04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui donne la possibilité d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 juillet 2018,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 30 août 2018,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :**

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2/2018 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DM	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DM
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00 €		70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00 €
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00 €		74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30,00 €		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
	66 CHARGES FINANCIERES	0,00 €		78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30,00 €
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €		042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00 €			
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30,00 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DM	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DM
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

DM N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	S E N S	BUDGET PRIMITIF	DM n°1	EXPLICATIONS
Opération	Chapitre					
PAS D'OPERATION	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	D	529,00 €	30,00 €	Admissions en non valeurs (ANV)
PAS D'OPERATION	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	R	529,00 €	30,00 €	Reprise de provision pour ANV
		6542 CREANCES ETEINTES	F			
		7817 REP./DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	F			

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 04 - Séance du 12/09/18 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18/09/18

Date de publication : 18/09/18 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20180912-180912-04-DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018